

Mali : reconfigurations politiques à la lumière de l'histoire

Adame BA KONARÉ, historienne
(ENSup, Mali)

Introduction

Le Mali traverse une crise complexe, inquiétante à tous égards : le territoire est disséqué, le terrorisme n'est pas endigué, le centre n'est que confettis sanglants en proie à des guerres intercommunautaires et l'intervention des partenaires étrangers a hypothéqué la souveraineté du pays. Si j'ai accepté de m'associer à ce projet de MACOTER, c'est parce que j'y vois son désir d'apporter son écot à la recherche de solutions, en plaçant les intellectuels et la jeunesse au cœur des systèmes de réflexion sur le devenir de notre pays. J'ai proposé comme sujet de mon intervention : « Le Mali : Reconfigurations politiques à la lumière de l'histoire ».

1. Définition et délimitation du sujet

Que faut-il entendre par Reconfiguration ? Qui dit Reconfiguration dit d'abord configuration. Par configurations politiques, j'entends surtout les formations politiques, en l'occurrence les États et de leurs institutions à travers l'histoire du Mali.

Reconfigurer suppose donc partir d'une configuration pour la transformer. À la lumière de l'histoire signifie pour moi introduire un élément comparatif. Il s'agira d'exhumer, ce qui, ne serait-ce que de façon inconsciente, guide et oriente l'agir des politiques en partant du postulat que l'histoire nous lègue des enseignements et peut nous inspirer.

Comment faire remonter en surface l'héritage multiséculaire du Mali ? Peut-il être compatible avec la gouvernance moderne, parce qu'en définitive c'est de cela qu'il s'agit ? J'entends remuer et remobiliser l'histoire, à partir de ses sources, pour déterrer les racines et les racinelles de la configuration politique actuelle du Mali et proposer à la lumière de cet éclairage, des pistes de reconfiguration.

Il y a aussi que témoin du temps de par ma formation, je suis tout aussi témoin tout court de la grande partition politique jouée dans mon pays tout au long de ces vingt-cinq dernières années, sur lesquelles j'ai été une actrice de première ligne, d'abord en tant que militante de ce que l'on a appelé le « Mouvement démocratique » du début des années 1990, ensuite comme Première Dame qui a partagé la vie d'un président de la République. À certains endroits, il arrivera donc que je m'exprime en tant que témoin oculaire voire actrice ou complice de certains faits que je serais amenée à présenter et à expliquer.

2. L'État contemporain de la République du Mali : un héritage institutionnel colonial

2.1 Des constitutions calquées sur la Constitution française de 1958

Les contours actuels du territoire du Mali sont hérités de la conquête coloniale française qui s'étale *grosso modo* entre 1880 et 1960. De Soudan français dissout en 1899, le territoire est devenu Territoire de la Sénégambie-Niger en 1902, Sénégal-Niger puis Haut-Sénégal-Niger avant de redevenir Soudan français en 1920, soumis aux lois d'assujettissement comme c'est le cas pour toute domination coloniale. Ce Soudan, au corps dépecé et re-dépecé, accéda à l'indépendance sous le nom République du Mali le 22 septembre 1960. De cette date à nos jours, le Mali a connu trois républiques, ponctuées par trois constitutions. Mais toutes les constitutions élaborées, depuis la République Soudanaise de 1959 jusqu'à nos jours, ne sont

que des copies de la Constitution française du 4 octobre 1958. Ce sont les principes de cette constitution fondatrice que l'on retrouve, à des variantes près et avec les retouches adaptées aux différents contextes, dans tous les textes et ordonnances constitutionnels du Mali.

Le passage à la III^e République a été un temps fort de l'histoire du Mali. En effet, après 23 ans de règne, le régime de Moussa, Traoré, suite à une insurrection populaire réprimée dans le sang, a été renversé le 26 mars 1991 par l'armée avec à sa tête le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré. Une nouvelle constitution fut adoptée par voie référendaire le 25 février 1992 ; c'est elle qui est en vigueur de nos jours. Ce passage à la III^e République a signé l'entrée du Mali dans le giron des nations démocratiques notamment avec les avancées enregistrées, surtout dans le domaine du multipartisme intégral – on est parti du parti unique de fait avec la I^{re} République, au parti unique constitutionnel avec la II^e République –, de l'émergence d'une presse plurielle, de la liberté d'expression ou d'association. De plus, elle a permis, pour la première fois dans son histoire postcoloniale, que la passation du pouvoir au Mali se déroule dans un cadre constitutionnel et non par la violence. Effectivement, après deux mandats consécutifs de cinq ans, le premier président démocratiquement élu de la République du Mali, Alpha Oumar Konaré, a remis le flambeau à son successeur Amadou Toumani Touré revenu par la voie des urnes en 2002 après avoir dirigé la transition démocratique de 1991 à 1992. Nonobstant, et quoique sa rédaction ait mobilisé une armada d'experts, cette constitution du 25 février 1992 n'a pas entraîné de rupture fondamentale avec les anciens textes.

La nouvelle constitution ne respire pas les orientations culturelles du Mali.

Des questions vitales, incontournables, susceptibles de moduler les dispositions de la Constitution, d'en faire un instrument réaliste dans la pratique, ont été éclipsées, telle la réalité criante que nous sommes bien au Mali, où la consanguinité, les liens familiaux et amicaux, les croyances populaires profondes, qui jouent toutes leurs partitions surtout au moment des consultations électorales, sont autant de facteurs évoluant à contre-courant des dispositions constitutionnelles. Dans l'ensemble, ces référents l'emportent sur la qualité de citoyens de la République. Et pourtant, cette constitution, malgré ses limites, est fétichisée, à juste raison certainement, par crainte des velléités de dérives dont on soupçonne toujours l'exécutif, dans son omnipotence, d'être potentiellement capable. Les récurrentes

tentatives de retouches entreprises par les différents présidents de la III^e République, d'Alpha Oumar Konaré (1992-2002), Amadou Toumani Touré (2002-2012), à Ibrahim Boubacar Kéita, (depuis 2013) qui se sont succédé jusque-là, se sont heurtées à des résistances farouches.

De l'État nation, parlons-en.

2.2 L'État nation : un État à forte centralisation

Comme dans les autres pays francophones, au Mali, le caractère « chef-fal » du pouvoir est héritier de la tradition de l'État centralisateur de type jacobin de l'ancienne puissance coloniale et plus directement, de la tradition gaulliste qui se caractérise par l'identification du pouvoir, voire de tout un peuple, à un seul homme, exceptionnel, que les contingences historiques ont propulsé au-devant de la scène, comme ce fut le cas pour le général de Gaulle lui-même. On est donc dans un système dit présidentiel, consacré par notre constitution¹.

Par le fait de la concentration constitutionnelle des pouvoirs, la tête de l'exécutif malien, c'est-à-dire le président de la République, décide de tout. Il distribue places, emplois, grades, médailles, bourses, marchés, faveurs à ses affidés, fait bénéficier de ses réseaux relationnels et de son carnet d'adresses ceux qu'il a gratifiés de ses faveurs. Il centralise, contrôle et filtre l'information, presse écrite et parlée. Il embauche et débauche, promeut et limoge.

Les grands moyens ainsi que les prérogatives dont il dispose font qu'il inféode et instrumentalise toutes les autres institutions, s'il ne capte pas leurs droits à son profit. Il peut casser toutes les autres institutions pour peu qu'elles se laissent aller, et agir sur leurs décisions, s'il le veut. Toutes les institutions de la III^e République, Assemblée nationale, Cour suprême, Cour Constitutionnelle, Haute Cour de justice, Haut Conseil des Collectivités, Conseil économique et social, dont les prérogatives constitutionnelles leur confèrent l'indépendance et dont les apanages sont censés contrebalancer

1. Titre III « Du Président de la République », de la Constitution du 25 février 1992, Articles 29, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 48, 49, 50.

Voir, pour les différents textes constitutionnels du Mali, l'ouvrage de compilation d'Alpha Oumar Konaré : *Les Constitutions du Mali*, publié avec le concours du Ministère des Relations Extérieures Coopération et Développement, 1983 et DIANGO CISSOKO, *Rédaction administrative*, Éditions Imprimerie du Mali, EDIM-S.A., 1^{re} édition, décembre 2005.

« l'absolutisme » de l'exécutif, sont loin de jouer ce rôle de contre-pouvoir. Par une de ces ironies paradoxales de la démocratie, les périodes de campagne électorale amplifient les velléités monopolistes de l'État et surtout du chef de l'État qui surexploite ses apanages constitutionnels au gré de sa convenance. Ce président de la République, qui est élu pour cinq ans au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours, n'est rééligible qu'une seule fois.

Mon propos est qu'il y a surpoids de l'exécutif de la III^e République et que ce surpoids est boursoufflé par l'héritage des mentalités appartenant à un autre âge, un héritage malheureusement négligé dans l'élaboration de la constitution. Je reviendrai sur cet héritage.

Sur le registre audacieux des reconfigurations politiques, j'ai convoqué les héritages précoloniaux, qui sont autant de môles de résistance voire d'obstacle dans l'édification d'un État que nous voulons moderne, mais qui, d'un autre côté peuvent être aussi des guides d'inspiration. J'ai dégagé des pistes qui ont un fort impact sur notre vécu quotidien, sur nos réflexes, nos comportements, nos grilles de compréhension. Ces pistes concernent en priorité notre culture traditionnelle, quand bien même il est difficile de pointer de manière exacte le curseur sur un quelconque point de cette culture tant elle a charrié et absorbé d'autres héritages, dont notamment celui de l'islam, qu'elle croise.

3. Les héritages précoloniaux à fort impact

3.1 La culture traditionnelle africaine

Dans le débat sur la gouvernance, revient, tel une hydre de mer, la question centrale et épineuse de la place de la culture et du rôle qu'elle joue.

Quelle définition peut-on donner de la culture africaine ?

On retrouve les termes de négritude, africanité, authenticité pour définir les traits spécifiques de la culture africaine. Dans le flores des définitions, j'en ai retenu une qui dit que « La civilisation africaine se caractérise par la force vitale en philosophie, la stylisation dans les œuvres de ses artistes, la palabre en politique, la vie communautaire en société et par bien d'autres éléments.² » Ces éléments se déclinent à travers le sens de la solidarité, du

2. José Kaputa Loto, *Identité africaine et occidentalité*, Espace l'Harmattan Kinshasa,

partage ou de l'hospitalité, le respect dû aux Anciens, la spiritualité au sens élargi, la part flamboyante du sacré, la croyance à un ordre cosmique surnaturel, qui repose sur l'harmonie dans laquelle la place de chacun, de chaque espèce est définie, espèces vivantes comme espèces apparemment inanimées comme les arbres, la pierre que mon pied touche en marchant, bref, tous ces éléments qu'on a hâtivement nommés « animisme. » Dans leurs pratiques, les officiants des cultes traditionnels psalmodiaient toujours des formules incantatoires pour donner un souffle vital aux forces qu'ils mobilisaient. Ainsi le verbe occupait-il une place centrale dans cette culture. C'est un réveilleur et un animateur d'âme. Il se trouve que ce sont toujours ces lois, dans leur ensemble, qui définissent dans une certaine mesure les Maliens dans leurs rapports entre eux tout comme dans leurs rapports avec leurs gouvernants.

Le lien social, « le principe de cohésion sociale et de civilité », est un des grains du chapelet des vieilles valeurs maliennes, voire la pierre de touche de sa culture ancestrale. Le socle fondateur de toutes les cultures maliennes réside dans le combat de l'individu pour l'autolimitation de sa super puissance. Le mysticisme et le collectivisme étaient à la base de toutes les manifestations d'ensemble. En témoignaient tous les rites d'initiation des sociétés secrètes comme le *komo* chez les Bambaras ou le *poro* chez les Senoufo. Après avoir subi des épreuves physiques et psychologiques éprouvantes destinées à tester, pour ensuite fabriquer son être physique et psychologique, l'initié prête serment.

Ce serment, *dalakan* ou *kalikan*, avait pour but de faire pleinement jouer à l'homme son rôle dans la société, de façon active et dévote, et de faire honneur aux ancêtres. Toute apostasie était génératrice de déchéance sociale de l'initié.

Certaines valeurs servent encore de nos jours à donner du baume au cœur quand on se sent perdu. Ainsi, les griots, généalogistes et panégyristes des rois précoloniaux et des grandes familles alliées des cours royales, en chantant les prouesses des rois et de leurs preux, nous font plonger au cœur de la culture guerrière et chevaleresque qui caractérisait les sociétés du passé. Cette culture guerrière, vite confondue avec le sens de l'honneur et l'amour de la terre du Mali, a été portée par des hommes remarquables, les fondateurs de nos empires, que l'on retrouve à travers cette ritournelle dont sont

férés les hommes politiques et les artistes, en particulier : le Mali, Terre de Sunjata, de Sonni Ali Ber, d'Askia Mohamed, de Babemba, de Da Monzon, El Hadj Omar et autres Firhoun... En condensé, on dira : la Mali, vieille terre de grande et riche culture, le Mali, riche de nos valeurs ancestrales, le Mali, pays de braves guerriers, le Mali, pays de paix.

Il faut dire que l'expression africaine sur la valorisation de la culture et des héros africains est partie du postulat de base qu'il fallait fournir des réponses à l'hagiographie coloniale, tant dans le domaine de l'histoire que de la philosophie ou de l'anthropologie. Dès le départ, le Mali, à l'instar de toutes les anciennes colonies françaises, s'est retrouvé sur le registre défensif. Il fallait s'engager à fond dans la bataille de la réhabilitation de notre histoire et de nos rois précoloniaux, que l'aventure coloniale avait flétris et dépréciés en les présentant comme des barbares assoiffés du sang de leurs peuples. De leurs cerveaux creux, aucun projet de développement. Un seul dessein : asservir leurs peuples...

D'autres valeurs sont chères aux Maliens, au point que les figures historiques qui les incarnent deviennent des représentations culturelles : ce sont les figures de la mère, de l'épouse et de la sœur avec, inversement proportionnelles à elles, les anti-modèles, les contre-valeurs, les femmes séductrices, particulièrement dangereuses pour le pouvoir. Ces valeurs sur le rôle des femmes sont intégrées aux mythes fondateurs liés à des événements-charnières. Ces figures sont censées être dotées de pouvoirs mystiques, leur charge énergétique, d'essence animiste, est lourde. On retrouve ces grandes figures féminines protectrices au cœur de toutes les épopées du Mali. L'exemple le plus typique est celui de Sogolon Kondé, la mère de Sunjata, le fondateur de l'empire du Mali.

L'on ne saurait non plus faire l'impasse sur cette institution culturelle qui a déjà gagné ses lettres de noblesse : le cousinage à plaisanterie. À l'origine, il y a toujours un mythe-fondateur justifié par un événement majeur généralement fondé sur l'entraide. C'est le cas entre les Dogon, accueillis et aidés par les Bozo lorsque, après leur sortie du Manden, fuyant certainement l'aristocratie princière, ils commencèrent le vaste mouvement de migration qui les ont conduits sur les terres qu'ils occupent actuellement, probablement à la fin du XIII^e siècle. Depuis, Bozos et Dogons sont cousins à plaisanterie.

Problème épineux cependant que cette valorisation, d'autant plus que le formulé oblitère l'informulé dans l'évaluation, que l'interface est

rarement dépeinte dans les écrits ou hautement clamé. En effet, il est rare, surtout dans les discours officiels, de porter des appréciations minoratives sur les valeurs maliennes ; c'est dans la rue ou dans les familles traditionnelles qu'il faut s'en aller pour trouver les petites phrases de dépréciation des valeurs culturelles sous forme de lamentation. L'exaspération atteint alors son comble face à ce qui est considéré comme un recul culturel et les plaintes sont inversement proportionnelles à l'écholalie grandiloquente des discours officiels. Ainsi entendra-t-on des expressions en langue bamanan du genre *malien manyi*, le Malien est mauvais ; *malien danbè bana*, le Malien n'a plus de dignité ; *bè ko wari*, tout le monde dit l'argent ; etc. Cela déborde pour envahir le Mali tout entier : Mali *koni*, Ah le Mali ! qui signifie le summum de la décadence ; mali *tè nyè*, le Mali ne se redressera plus ; mali *firila*, le Mali est dans le précipice. Oui, les Maliens sont aujourd'hui déconcertés, c'est peu de le dire. Pour se ragaillardir, les jeunes, de leur côté, tentent de se raccrocher au passé des vaillants ancêtres, les mêmes : Sunjata, askia Mohamed, Samory, Babemba et autres Da Monzon. Oui pour les Maliens eux-mêmes, le Mali va mal culturellement.

La plainte ne concerne pas que cette dévalorisation culturelle ; elle s'étend à la perte de repères culturels, à l'engloutissement de la culture sous les torrents dévastateurs de la mondialisation ou plutôt de l'occidentalisation, surtout dans ses aspects dépréciés.

Cette culture traditionnelle a subi d'autres influences. En premier lieu, l'islam.

Quoi d'étonnant, lorsque nous savons que la population du Mali est musulmane à 90 %, que ce pays a connu des flambées révolutionnaires islamiques qui ont laissé un fort impact sur ses peuples et leurs cultures.

3.2 L'islam

L'islam fait partie de ces évènements majeurs qui ont bouleversé l'ordre culturel traditionnel, mais jusqu'où devrait-on remonter le courant historique pour repérer l'acte fondateur islamique qui aurait remué la culture et subséquemment les formations politiques traditionnelles, au point de les ébranler dans leurs assises ? Les relations avec l'islam s'étalèrent sur une durée suffisamment longue qui lui a permis de se fondre dans la culture profonde et de la marquer de façon indélébile de son impact. La symbiose est tellement réussie qu'on a de la peine à démêler l'écheveau.

À l'origine, se trouvent les actes primordiaux qui ont rompu les équilibres préétablis, dont fort heureusement parlent les sources, tel à Gao (Koukia selon d'autres sources), l'assassinat du poisson mythique qu'adorait la population par l'étranger venu du Yémen, Dia Al Yémen en 690. Dia al Yémen aurait été musulman et ce serait à cause de cet état qu'il aurait tué le poisson objet d'adoration ; il se serait converti librement sans contrainte aucune, ce qui lui aura valu le surnom de Muslim-da ; ses successeurs abjurèrent leur foi. C'est le 15^e, (Dia-Kossoï), qui se serait converti en l'an 1009-1010.³ Un autre auteur avance la date de 1079 et 1082 pour cette conversion⁴.

Plus à l'ouest, c'est la conversion, autour de l'année 1054, de Baramandaman, le roi de Malel ou Mali. Le contexte de la conversion de Baramandaman est également lié à un fait mystique : une énorme sécheresse s'étant abattue sur son pays, pour la juguler, un marchand blanc aurait proposé au souverain de Malel de l'aider par des *douas* (bénédictions en islam) à la condition qu'il se convertît à l'islam⁵. Nonobstant ces cas confinés à la cour, la plus grande ruse de l'islam a été son inoculation à dose homéopathique dans le corps sociopolitique des régions du Mali à travers prêches, prédications et conseils et non à travers un quelconque Jihad pendant longtemps.

C'est bien plus tard, que cet islam, transporté par des colporteurs arabo-berbères qui quoique fourriers de la nouvelle religion avaient des préoccupations mercantiles plutôt qu'idéologiques, a été consolidé par les flambées révolutionnaires, notamment au XIX^e siècle avec Sékou Amadou Barry dans le Macina et El Hadj Omar Tall dans tout l'ouest du territoire. Samory Touré, le grand résistant à la domination coloniale française aussi était almamy. Firhoun, l'autre grand résistant touareg s'est transformé en apôtre de la guerre sainte sous l'égide de laquelle il a fini par placer son mouvement de résistance contre la domination coloniale française. Bien sûr, il y a le courant radical salafiste, qui fait l'objet de grands débats de nos jours. On estime le

3. Abderrahmane Es-Saadi, *Tarikh Es-Soudan*, traduction Houdas, Traduction française O. Houdas, Paris, Adrien Maisonneuve, 1964, p. 333, p. 8.

4. Mahmoud Kâti, *Tarikh El-Fettach*, ou chronique du chercheur, Traduction française O. Houdas, M. Delafosse, Paris, Adrien Maisonneuve, 1964, p. 333.

5. Al-Bakri, *Kitab al-Massalik wa l-Mamalik*, 460/1068, in Joseph M. CUOQ, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVII^e siècle (Bilad Al-Sudan)*, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1975, p. 103.

courant salafiste à environ 15 % de la population du Mali ; il disposerait de 29 sièges sur 31 au Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM). Le courant jihadiste actuel, prôné par Iyad Ag Ghaly au Nord Mali, passé d'indépendantiste à prophète armé – et plus tard Amadou Koufa dans le Macina –, a justifié l'intervention française et d'autres Occidentaux au Mali.

Toutefois, les analyses concordent pour dire que la surenchère salafiste est exagérée et qu'elle s'essouffle sur les digues de la réalité vécue au Mali. Marc-Antoine Pérouse de Monclos repris par Brunet Jailly, affirmait que « les études disponibles montrent en effet que l'embrigadement des djihadistes doit très peu à des efforts d'endoctrinement religieux. Les jeunes des régions du Macina, de Sikasso et du nord au Mali, par exemple, ont surtout participé aux combats pour protéger leur famille, leur communauté ou leurs activités économiques, licites ou non. » Nous sommes d'accord pour dire que « le djihadisme prospère sur les terrains de grande pauvreté, de grande injustice, de déréliction » et qu'il y a en effet une « dramatisation excessive du potentiel subversif et global de l'islam⁶. »

En tout cas, il y a un tel enchâssement de la tradition et de l'islam que l'on ne sait pas trop ce qui relève de la tradition pure et ce qui relève de l'islam au Mali. J'ai recensé un certain nombre de versets coraniques pour faire apparaître cette connivence autour de valeurs chères et chantées au Mali : la patience, l'assistance aux proches et aux pauvres, au voisin et à l'étranger, le respect et l'obéissance aux autorités.

[...] « Soyez patients, Dieu est certes avec ceux qui patientent⁷. »

« Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez⁸. »

« Et donne au proche parent ce qui est lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment⁹. »

Ne comprendrons-nous pas pourquoi cette valeur spécifique qu'est la solidarité envers les proches parents pousse à faire d'eux les bénéficiaires premiers des libéralités du pouvoir politique, qu'ils ont tendance à considérer

6. J. Brunet Jailly, « Négocier une nouvelle fois ? », blog Médiapart, 27 mai 2018.

7. *Ibid.* Sourate 8, *AL-Anfaal*, Les Dépouilles, Verset 46.

8. Coran, Sourate 16, *An-Nahl*, (Les abeilles), Verset 90.

9. *Ibid.*, Sourate 17, *Al-Israa* (Le Voyage nocturne) verset 26.

les bienfaits matériels de leur parent au pouvoir comme un dû ? Ne comprendrons-nous pas également pourquoi certains représentants de la foi de la scène politique et le peuple n'aiment pas la contestation du pouvoir ? Un hadith rapporté dit même que même si le pouvoir est exercé par un Abyssin, il faut le respecter.

En tout état de cause, parmi nos anciens acteurs politiques, nous trouvons des exemples historiques célèbres de la bienveillance due à l'étranger (le voyageur) à travers, par exemple, l'exil de Sunjata et de sa famille chez le roi du Méma, le mema *farin* Touunkara (pays du Macina), vers 1220. Mansa Souleymane (1342-1360), on le sait aussi, s'est illustré dans la protection des étrangers, au point que lorsque l'un d'entre les étrangers blancs (les marchands arabo-berbères), mourait sur le sol de son territoire, interdiction était faite de toucher à ses affaires jusqu'à ce présentent les ayants droit.¹⁰ On sait également qu'il a réservé un accueil chaleureux au voyageur marocain Ibn Battouta, notre informateur dans sa capitale en 1352 mais ce dernier n'était pas satisfait du repas d'hospitalité constitué en trois pains ronds et une pièce de bœuf frit qui lui avait été envoyé en prélude. Il s'en plaignit au souverain qui le gratifia d'une maison pour y loger et d'une pension personnelle. Or Mansa Souleymane était musulman ; dans sa capitale, la prière du vendredi était instituée, le rituel du mois de ramadan scrupuleusement exécuté. Tout cela avait été institué par mansa Moussa (1312-1337), son frère, auquel il succéda après le bref règne du fils de ce dernier, mansa Maghan (1337-1342).

Lors de la distribution de la *zakat* – l'aumône qui fait partie des cinq piliers de l'islam – du 27^e jour de ce mois lunaire où Ibn Battouta se trouvait dans la capitale, le souverain lui fit don d'une somme d'argent ; par la même occasion, il lui donna 33 mitkals d'or et un tiers, soit à peu près 170 g¹¹. Le comportement de nos *mansa* reposait vraisemblablement sur l'islam venu peut-être renforcer un héritage culturel traditionnel si l'on se réfère à la débauche d'argent à laquelle *mansa* Moussa s'est adonné au cours de son pèlerinage à La Mecque. *Mansa* Moussa, toujours selon le témoignage des informateurs d'Al-Omari, *aimait le bien et les gens vertueux*.¹² Il a

10. Ibn Battouta, in Père Joseph M. Cuoq, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle (Bilad Al-Sudan)*, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1975, p. 311.

11. Ibn Battouta, in Cuoq, *op. cit.* p. 303.

12. Al-Omari, in Cuoq, *op. cit.* p. 274.

impressionné ceux qui l'ont vu par sa « générosité, sa grandeur d'âme et sa vie large. »¹³

La même attitude de protection due à l'étranger a été observée chez Amadou Amadou roi du Macina, auprès duquel le roi de Ségou, Bina Ali, fuyant El Hadj Omar, partit se réfugier en 1861. Amadou Amadou refusa de remettre Bina Ali au nom justement de la protection due à l'étranger. Ils eurent, on le sait, tous les deux un sort malheureux, tués sur ordre du prophète armé. On peut référencer d'autres valeurs culturelles, chères aux Maliens, comme l'humilité, qui elle aussi, croise les versets du coran : la dilapidation est proscrite par l'islam. « Et ne gaspille pas indûment¹⁴. » Et encore dans : « Et ne foule pas la terre avec orgueil, tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes¹⁵. »

Enfin, dans mon exercice de rapprochement de valeurs, il existe dans le Coran de nombreux versets sur la paix, qui apparaît comme une valeur paradisiaque et qui revient comme un refrain chez les Maliens : le Mali, pays de paix, le Mali pétri de culture de la paix ; le Mali, pays de non-violence. Oui, la paix est une valeur chère aux Maliens, au point qu'ils n'entendent réserver de place à aucun acte ni aucun propos qui puisse compromettre cette paix. Traumatisme enfoui et découlant du fait des violences passées que l'inconscient collectif refoule ? Possible, certainement même.

Sur le registre de la paix, permettez-moi, là encore, de citer au moins deux exemples de versets édifiants sur la paix dont le Coran est parsemé.

« On n'y entend nulle parole insignifiante ; seulement « Salâm », et ils auront là leur nourriture, matin et soir¹⁶. »

« Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent : « Paix »¹⁷. »

Façonnés par l'islam, on comprend dès lors pourquoi la paix est une valeur précieuse au Mali et pourquoi le peuple rejette tout acte ou propos

13. *Ibid.*, p. 279.

14. *Ibid.* Sourate 17, Al-Israa, (Le Voyage nocturne), Verset 23.

15. *Ibid.* Verset 37.

16. *Ibid.* Sourate 19 : Maryam (Marie), Verset 62.

17. *Ibid.* Sourate 25 : Al-Furqaan (le discernement), Verset 63.

violent. À Tombouctou, on n'avait pas le droit de porter d'arme blanche. Les oulémas avaient leur bâton, symbole de paix.

Une révolution violente sous nos cieux, est donc une solution de dernier recours.

Sur cette lancée, quel décryptage pourrait-on faire des formations politiques ayant marqué l'inconscient collectif des Maliens et qui continuent d'agir sur nos comportements et nos pratiques de pouvoir ?

3.3 Les héritages des formations politiques précoloniales les plus impactantes

Mon choix s'est porté sur la *mansaya* et la *faamaya*, des formations, qui, même réduites territorialement au fil du temps, ont été plus nombreuses et plus marquantes, même s'il existe d'autres formations politiques et titres ayant façonné les groupes auxquels ils appartiennent, tels que la *Diina* de Hamdallaye autour des Peuls du Macina par exemple, les *askia* de Gao ou les *amenokal* des Touaregs dans le nord. De nos jours, les présidents de la République sont tantôt appelés président, tantôt *faama* ou *masakè* ; cela dépend de leur habit du jour et de leur humeur, selon l'entendement populaire. C'est peut-être, parce que jusque-là, ce sont des présidents de la République appartenant à l'ère mandingue qui ont été portés au pouvoir.

3.3.1 La mansaya

Le type de formation politique qui a le mieux incarné l'esprit de justice et d'harmonie sociale dans nos régions et qui a laissé un impact dans la mémoire collective au point que gouverner devient une éthique, une règle de conduite est la *mansaya*, portée par les empereurs du Mali que l'on désignait sous l'épithète de *mansa*. Les bases de cet empire ont été jetées par Sunjata Kéita, nous le savons déjà, mais l'ère de gloire se situe au milieu du XIV^e siècle. Nous sommes renseignés sur les empereurs du Mali grâce aux griots et aussi aux sources arabes. Al Omari donne des informations édifiantes sur l'empire du Mali dont le souverain, *Mansa* Kankou Moussa, avait ébloui toute l'Afrique du Nord par sa richesse en or au cours de son pèlerinage à La Mecque en 1325. Grâce aux informateurs d'Al Omari, directement mêlés aux événements qu'ils lui rapportèrent, les historiens ont pu convenablement retracer l'histoire de l'hégémonie mandingue au XIII^e et

xiv^e siècles, et disposer d'informations sur l'étendue de l'empire.¹⁸ Concernant le sens de la justice de mansa Moussa, Al Omari écrit : Les plaintes et les (cas) d'injustice sont portées jusqu'au roi, qui les tranche lui-même. [...] Il a pourtant des cadis, des secrétaires et des bureaux¹⁹...

Nous savons, grâce à Ibn Battouta, que le *mansa* Souleymane, de son côté, était particulièrement intraitable sur les cas d'injustice.²⁰ Au moins un vendredi, si l'on en croit notre voyageur marocain témoin des faits, *mansa* Souleymane trancha sur un cas d'injustice survenu sur son territoire, au cours d'une audience populaire en remettant dans ses droits un marchand blanc spolié par un de ses sujets. Mieux, l'inspecteur coupable du délit fut destitué de sa charge.²¹ Ainsi, l'impunité n'avait pas sa place dans ce royaume.

3.3.2 La faamaya

Le second type de pouvoir à avoir imprégné la mémoire collective des Maliens est la *faamaya*, qui s'oppose à la *mansaya*. Appartenant aux formations politiques les plus récentes du monde bamanan avant la conquête française, on comprend qu'elle ait laissé dans la mémoire collective un impact considérable. Mauvais dans son essence, il ne faut pas badiner avec ce type de pouvoir, *fanga manyi*, le pouvoir est mauvais : sa charge coercitive et prévaricatrice est lourde ; *famaya* dérive d'ailleurs de *fanga*, qui signifie force, dans sa brutalité, *fanga fing*, le pouvoir noir en langue bamanan. Biton Coulibaly (1712-1754), le fondateur de l'empire bamanan de Ségou, a commencé son règne en razziant tous les villages soninkés rebelles dont il précipita les vieillards dans un puits, après avoir vaincu son adversaire d'une autre association.²² Il faut dire que la *faamaya* ne le cède en rien aux lois de la guerre de l'époque, que la spirale de la traite négrière a transformée en véritable industrie, même si l'agriculture constituait la base économique des peuples sédentaires. Pourtant, l'absolutisme a eu tendance à s'essouffler avec

18. *Ibid.* p. 265.

19. Al Omari, *Masalik Al- Absar Fi Mamalik-Al-Amsar (732-749/1342-1349)*, in Joseph M. Cuoq, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle (Bilad Al-Sudan)*, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1975, p. 272.

20. Ibn Battouta, in Cuoq, *op. cit.*, p. 310.

21. IBN BATTOUTA, in Cuoq, *op. cit.*, p. 308-309.

22. Ba Konaré, Adame, *L'épopée de Segou. Da Monzon, un pouvoir guerrier*, Éditions Pierre-Marcel Favre, 1987, p. 94.

le temps au point que le *faama* va devenir père de la nation, Ba. On a entendu ce terme décliné en Boua, au cours des dernières élections présidentielles pour taquiner IBK. Modibo Kéita aussi était appelé Père de la Nation ; pour autant, il n'était pas auréolé d'onde mystique.

Tentons à présent de dégager quelques pistes à partir des facteurs que j'ai identifiés comme étant les plus déterminants, et montrer en quoi l'éclairage de l'histoire peut nous aider à résoudre la question fondamentale de l'actuelle inadéquation entre nos institutions et notre culture.

4. Quelles pistes l'éclairage historique peut-il apporter ?

4.1 Quelles pistes culturelles

Tout en étant d'accord avec José Kaputa Lota, qui pense que « le manque d'enracinement dans l'histoire africaine est la cause principale de nos errements ainsi que de nos hésitations théoriques » et que donc une meilleure connaissance de sa culture est un élément indispensable à une bonne orientation de son avenir²³, j'ajouterai que chaque fois qu'un peuple a plongé en lui-même, dans ses valeurs propres comme sources d'inspiration, il a relevé les défis.

Aussi, je m'en vais puiser dans le réservoir perdu de cette culture déjà présentée, quelques pistes d'inspiration pour mon schéma de reconfiguration.

4.1.1 les pistes culturelles traditionnelles

Dans le carnet des droits humains, le peuple du Mali, avons-nous dit, apparaît comme résolument attaché à la justice sociale, à la paix, à la tolérance, à la patience, à l'humilité au sens de l'honneur, à l'esprit de dialogue, au sens de la négociation et du consensus. La tolérance et la patience, voilà même les deux vertus cardinales qui font un chef : « Celui qui dit : « on ne me fera pas ceci, on ne me dira pas cela », celui-là ne mérite pas d'être notre guide », égrène la chanson populaire. Avatar perversi de la démocratie française, la démocratie malienne a escamoté le principe de cohésion sociale et de civilité décrit plus haut, qui, de ce fait, s'est atomisé au fil des décennies. En effet, nos cultures ont été brutalement jetées à la poubelle d'abord au nom du modernisme et de la « civilisation », denrées importées, ensuite

23. Kaputa Lola, *op.cit.*, p. 39.

au nom de l'émancipation, et surtout du désir pathétique de démontrer que l'on peut faire autant que l'Occident dominateur, vivre et se comporter comme les Français de la métropole.

Mais quel registre mystique légué par les différentes modalités traditionnelles d'initiation et corollaire à la foi religieuse peut-on introduire dans la démocratie capable de provoquer l'électrochoc suffisamment puissant pour emmener les gouvernants à respecter le serment démocratique à la place du serment sur la constitution dont le viol ne provoque aucune inquiétude de quelque ordre que ce soit ? Dans le registre mystique, ne peut-on pas trouver source d'inspiration dans l'exemple du chef *tonjon* (chef guerrier du royaume bamanan de Ségou) que fut Ngolo Diarra (1766-1787), qui avait renouvelé les règles du jeu en faisant jurer aux principaux chefs *tonjonw*, ses camarades d'armes, qui, au nom du principe d'égalité, empêchaient l'État de tourner, créant une véritable anarchie, serment de fidélité sur les grands fétiches tutélaires de Ségou imbibés de sang humain, qu'il précipita ensuite dans un abîme profond du fleuve Niger pour éviter toute apostasie possible ?

Redoutant les conséquences néfastes que l'abjuration de ce serment engendrerait tant sur eux-mêmes que sur leurs lignées, et dont la dégénérescence physique et mentale, voire la mort, étaient les châtements les plus probables, les *tonjonw*, sans voie de recours possible, firent acte d'allégeance à Ngolo Diarra qui put alors régner et inaugurer un pouvoir de type lignager que fut le pouvoir des *Ngolosiw*, cette lignée qui se maintiendra à Ségou jusqu'à l'arrivée des troupes d'El Hadj Omar Tall en 1861. Par ce subterfuge il avait garrotté l'égalitarisme ridicule auquel ses anciens pairs s'accrochaient pour refuser le pouvoir qu'ils ont établi avec leurs compagnons.²⁴

Pouvons-nous donc imaginer un système d'intronisation original et prenable dans la conscience des Maliens, en phase avec leur culture, leurs tabous et interdits, un procédé de registre mystique, différent de la prestation de serment par le président de la République le jour de son investiture, ou un élément surajouté et qui lui ferait redouter le pouvoir ? Une « religiosité laïque », susceptible de toucher l'âme au même degré que le religieux ? Il est vrai que l'on peut aussi jurer sur le Coran ou la Bible, à condition d'avoir une foi sincère.

24. Yves Person, « Ngolo Jara ou la force de Ségou », in *Les Africains*, t. 10, éd. J. A., Paris, 1978.

Que l'on ne me dise pas que ce lien particulier est rompu. De nos jours, les hommes politiques avant de s'engager dans toute bataille, ne consultent-ils pas d'abord devins et marabouts aux fins de réunir les conditions de la victoire ? Cela passe par des sacrifices rituels impressionnants dont le règne animal est le plus gros pourvoyeur : coqs, poulets, moutons, chèvres, la palme revenant aux bœufs pour les plus nantis.

Une autre source d'inspiration d'ordre mystique pourrait être appliquée aux cérémonies de signature des accords de paix. Par le passé, pour toute alliance à nouer, en ces temps où n'existait pas l'écriture, on jurait avec des mots foudroyants, donc avec le verbe. Mon propos est qu'il faille renouer avec cet esprit sacré que seule une foi profonde peut porter. Si par le passé, les administrateurs coloniaux se plaignaient constamment de la violation des accords écrits par nos rois, n'était-ce justement pas parce que l'engagement sur papier froid ne revêtait aucune signification pour ces rois ? Si les accords signés de nos jours - tels les accords d'Alger - peinent à être appliqués, ne serait-ce pas vers cette raison d'ordre culturel qu'il faille en partie se tourner ?

Pour rester sur le terrain des valeurs culturelles à réinventer, il y va du salut de la démocratie malienne de trouver un système judicieux qui, en même temps qu'il accorde la liberté de presse, circonscrit ses dérives dans le cadre d'une réflexion poussée sur le « Verbe », le verbe qui est sacré dans nos cultures et qui ne peut être manipulé sans déférence, sans précaution d'humilité et de respect d'autrui.

4.1.2 Les pistes de l'islam

La consultation comme mode de désignation du « Commandeur des Croyants » et l'inspiration qu'on peut en tirer

L'islam, de son côté, offre des leçons dans la désignation du chef de la *Ouma*, le calife ou commandeur des Croyants. Il indique la concertation et la consultation entre les compagnons pour désigner celui qui, par son érudition et sa sagesse, est à même de porter la charge de cette lourde responsabilité. Le prophète Mahomet avait lui-même ouvert cette voie qu'est la consultation dite *Ach-choûrâ* dont il avait fait amplement usage.²⁵

25. Hassan Amdouni, *Les quatre califes*, Éditions al Qalam, Paris, 2012, p. 20.

N'ayant pas désigné de successeur, c'est par la consultation et le consensus que ses proches compagnons ont désigné Abu Bekr comme calife pour lui succéder en 632.²⁶

Peut-on penser que la consultation peut constituer une source d'inspiration dans le mécanisme de désignation du premier des gouvernants à la place des procédures électorales de vote par le suffrage universel complètement contestables de nos jours ? En effet, le système de vote actuel, gangrené par l'argent et les truquages électoraux, ne peut-il pas être repensé et revu au profit d'un système moins tributaire des mécanismes en place aujourd'hui. La piste est à creuser, d'autant plus que la sagesse est une valeur cardinale sublimée au Mali. Puisque l'objectif de reconfiguration à laquelle je pense ne saurait se faire en dehors des représentants de l'islam, faisons à présent un gros plan sur les érudits islamiques de Tombouctou au xv^e et xvi^e siècles comme des sources d'inspiration.

L'exemple de l'intelligentsia de Tombouctou

Les intellectuels de Tombouctou offrent l'image la plus parfaite de l'intellectuel de la Cité, qui intervient dans les affaires publiques selon une orientation idéologique – l'idéologie islamique s'entend. Avec une contenance modelée au fil des décennies, une inflexibilité rarement violée, nos fameux juristes en imposèrent aux Askia, les souverains de l'empire songhay (1492-1591) ; ils avaient réussi à les plier à leur volonté, gagnant leur confiance, aliénant par moments leur conscience, mais la plupart du temps, ils agissaient au nom de la foi, une foi sincère et inébranlable.

Patriotes sans concession, ces intellectuels prirent la tête du mouvement de résistance à l'invasion marocaine de 1591 qui a occasionné la chute de l'empire songhay ; ils en payèrent le prix le plus fort, avec l'extermination ou l'exil à Marrakech de sa crème, plus de soixante-dix juristes parmi lesquels le célèbre Ahmed Baba qualifié d'homme le plus instruit de la Nigritie par des chercheurs africains, auteur de plus de cinquante-six titres d'ouvrages. Selon Mahmoud Zouber biographe d'Ahmed Baba, seul ce dernier rentra dans sa ville natale de Tombouctou, sous la pression de la

26. Cheikh al-'Utaybī, *Le takfirisme*, Réfutation par les Textes & les paroles des savants Ibn Taymiyya, al-Nawawī, Ibn Hajar, Ibn Bâz, Ibn 'Uthaymîn, al-Albâni..., Al Hadîth éditions, Bruxelles 2012, p. 38.

communauté musulmane du Maroc même et ensuite du monde arabe. Tous les autres moururent et furent ensevelis à Marrakech.²⁷

Comment produire l’ouléma sans d’autre parti pris que sa foi et les vertus humanistes de l’islam ?

4.1.3 Le rôle des intellectuels aujourd’hui

Quelle place accordée aux autres intellectuels formés à l’école coloniale et postcoloniale ?

Le défi reste à fabriquer l’intellectuel citoyen, libre de sa pensée mais en même temps soucieux d’apporter son écot à la construction nationale, et qui s’attellerait à la fabrication d’une société du mieux vivre ensemble. Oui, l’art du mieux vivre ensemble ! N’est-ce pas de cela qu’il s’agit aussi ? Je m’interroge sur l’usage que font les politiques des productions scientifiques des intellectuels car elles ne manquent pas, ces productions. Que ce soit le réseau Malilink avec ses publications intéressantes ;²⁸ les rencontres tel que le Forum de Bamako d’Abdallah Coulibaly, tribune d’expression pour la société civile, les nombreuses publications individuelles sur des sites comme le réseau MSAS²⁹ ou résultant de rencontres comme celle qui nous réunit aujourd’hui et dans les jours à venir. Un concept, celui de *maya*, la condition d’homme en bambara, dont au moins deux ministres du président Konaré ont été les chantres - Aminata Dramane Traoré et Adama Samassékou. Aujourd’hui, il est porté par d’autres apôtres et certaines associations, tel le Dr Fodé Moussa Sidibé, le grand organisateur du festival des Marionnettes de Markala, initié par notre ami feu Dr Abdoulaye Traoré Dit Diop : Fabou Camara, le patron du groupe NKO qui abat un travail considérable d’alphabétisation. Si j’en oublie qu’on m’en excuse. L’une des pistes serait d’introduire des œuvres remarquables dans les programmes d’enseignement, là où il y a de la vraie pensée, de les vulgariser, de les faire connaître aux élèves et aux étudiants, qui constituent la relève de demain, de les lire et de les commenter, de les traduire et de les véhiculer, de les vulgariser dans les langues nationales. Les pistes sont nombreuses. La maîtrise de notre jeune démocratie exige la transversalité, c’est-à-dire la mobilisation de toutes les

27. Mahmoud Zouber, *Ahmed Baba de Tombouctou, sa vie et son œuvre*, Maisonneuve Larose, 1977.

28. Dr Fodé Moussa Sidibé ; grand Maître Donzo, Fabou Camara, NKO ; *Les Fondements de la tradition négro-africaine*, conférence pour le 6 octobre 2018.

29. Réseau animé par Fad Seydou.

disciplines comme l'histoire et la sociologie, qui fournirait des grilles de lecture pour une meilleure maîtrise des paramètres d'analyse. Ce colloque va dans ce sens.

Outre que tout parti politique devrait se doter d'une structure de réflexion destinée à lui offrir l'argumentaire idéologique agréé pour l'élaboration d'un projet de société, une symbiose productive entre futurs décideurs et intellectuels est une exigence dans cette phase de négociation de notre démocratie. Il s'agira d'une sorte de laboratoire d'idées où seront conçues des « solutions politiques innovantes », soumises à la réévaluation permanente. C'est doté de réservoir d'experts engagés que tout parti ambitionnant de diriger le pays se lancera à l'assaut de réformes hardies. Dans une démarche parallèle, l'interconnexion du monde appelle à s'ouvrir sur les pensées d'autres peuples, pas seulement africaine ou européenne par exemple, mais à la fois africaine, européenne et américaine et aussi sur les sociétés émergentes comme l'Inde, la Chine ou l'Orient musulman, c'est-à-dire prioritairement partout où un partenariat est établi ou doit être établi. Mais il y a d'autres créneaux de savoir, l'écoute du peuple, des associations culturelles modulées souvent autour des cultures ethniques qui ne sont pas dénuées d'intérêt. Une symbiose est à établir entre tous ces segments de pensée. Personnellement, je milite pour la création d'une coordination des associations culturelles du Mali entre autres initiatives.

4.2 Les pistes institutionnelles

4.2.1 la figure du roi dans l'histoire du Mali : une figure mystique

Il existait une véritable mystique royale. Les enseignements transmis montrent le caractère sacré et considérablement responsable du souverain, une responsabilité hautement engagée au service du bonheur et de la quiétude du peuple. La première expression de cette responsabilité se matérialisait à travers son intronisation après laquelle il devenait un personnage sacré, qui pouvait maudire ou bénir et dont on croyait à l'efficacité des paroles qu'il proférait.

Chez les Soninkés et même avec les Sonni, notamment Ali Ber, le souverain était investi du titre *Dali* ou *Doulinta*, qui signifie le très haut, ayant pouvoir d'intercession entre les forces occultes et les forces terrestres.³⁰

30. Adame Ba Konaré, *Sonni Ali Ber*, Études Nigériennes, n° 40, 1977, p.56, *op. cit.*, p. 56.

Sonni Ali Ber, le fondateur de l'empire songhay (1464-1492), était carrément surnommé *Doulinta* ou *Dali*, qui signifiaient respectivement « l'Esclave du Maître » et « Le Très Haut », tous titres réservés, selon les détracteurs islamistes de l'empereur songhay, à Dieu, qui est le Maître de la toute-puissance et le Très Haut.³¹

Ailleurs, toujours en Afrique, c'était des bains rituels que le nouveau roi prenait, pour marquer le passage de l'homme ancien à l'homme nouveau. Totalement purifié de son passé, le souverain était censé acquérir une puissance surnaturelle, un statut de prêtre, qui captait l'ensemble des aspirations de son peuple. Sa fonction devenait une éthique à laquelle il devait se plier, pour éviter d'aliéner le destin de ce peuple.

On a même pu remarquer que dans certaines sociétés africaines, le roi était placé sur la tombe de celui qu'il avait remplacé, il était censé ainsi « capter les effluves émanant du corps du défunt. » Sa tête était ensuite couverte de cendres, symbole de la paix. Puis on lui remettait entre les mains des épis de millet et de sorgho, ce qui signifiait qu'il était désormais associé aux récoltes.³² Un tel roi est époux de la terre et du vent, de la fécondité et de la stérilité, de la paix comme de la guerre, de la prospérité comme de la pauvreté. Aujourd'hui encore, ne pense-t-on pas que la chance du pays est dans le bonnet du chef ?

Plus proches de nous, les Diallo kassonkhé du royaume de Médine, du XIX^e siècle jusqu'à la conquête française, où l'investiture des rois se déroulait en présence de toutes les catégories sociales, gens de castes comme nobles, qui, toutes, rappelaient leurs droits et leurs devoirs, les pactes d'alliance les unissant au nouveau souverain. C'était le représentant des captifs publics qui lui remettait l'insigne du pouvoir, le *tabulloo*, tambour séculaire dont la peau, faite de peau de bœuf, était changée à chaque investiture. À partir de cette remise, il devenait un homme nouveau, tenu par l'obligation sacrée d'enterrer sa vie antérieure.³³ Que l'on s'entende bien. Ce que je veux dire, c'est l'esprit qu'on peut tirer de certaines pratiques, l'inspiration qu'elles peuvent offrir et non leur reconduction systématique.

31. *Ibid.* p. 56.

32. *Ibid.* p. 54.

33. Sékènè Mody Cissoko, *Tombouctou et l'Empire songhay*, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1975.

4.2.2 De la fonction présidentielle : une fonction à réinventer

Sur ma lancée, dans le cadre de la reconfiguration politique, s'il y a une fonction à réinventer, c'est bien la fonction présidentielle. À l'évidence, les lourdeurs que j'ai dénoncées requièrent que l'on corrige la surcharge pondérale de l'État, en rétrocedant une partie de sa souveraineté et de ses privilèges. Mieux, il reste à rendre l'exercice des fonctions exécutives, à commencer par la fonction présidentielle, périlleuse et non enviable pour lui et ses proches. Quand je dis périlleuse, je ne parle pas de la violence, mais d'un mécanisme de contrainte auquel son détenteur en charge se soumet, et qui reste à inventer. Cela peut aller, tant qu'il reste en fonction, de la restriction et de la réglementation de certains droits (droit de posséder, de mener des affaires, de circuler), à des exigences à caractère sacré, comme les séances d'assermentation à intervalles rapprochés à servir son peuple, rien que son peuple, tout son peuple, devant des prêtres laïcs – et pourquoi pas religieux aussi – dont la moralité aura été soumise à l'épreuve du temps. Au Mali, de nos jours encore, le *hogon*, c'est-à-dire le chef chez les Dogons, qui a des prérogatives à la fois temporelles et spirituelles, une fois qu'il est intronisé, ne sort plus de sa case et est interdit de commerce avec les femmes, y compris les siennes.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Toutes les cérémonies renvoyant à la période ante coloniale ont été supprimées au profit de la lecture, certes solennelle, du président élu devant l'ensemble des élus, les membres du gouvernement sortant, le corps diplomatique et autres personnalités civiles et militaires et invités, surtout devant la Cour suprême, des articles phares de la Constitution, notamment l'engagement de « préserver en toute fidélité le régime républicain, de respecter et de faire respecter la Constitution et la loi, de remplir mes fonctions dans l'intérêt supérieur du peuple, de préserver les acquis démocratiques, de garantir l'unité nationale, l'indépendance de la patrie et l'intégrité territoriale du Mali, à œuvrer à la consolidation de l'unité africaine, à rétroceder, si besoin en était, une partie du territoire du Mali pour cette cause. Je m'engage solennellement et sur l'honneur à mettre tout en œuvre pour la réalisation de l'unité nationale. »³⁴ Ensuite, c'est l'injonction faite par le président de la Cour suprême au président élu de la République de lever la main et de dire : « je le jure. »

34. Diango Cissoko, *Rédaction administrative*, Éditions Imprimeries du Mali EDIM-S-A, 1^{re} édition, décembre 2005 ; *Titre III : Du président de la République*, Article 37, p. 171.

Ironie de l'héritage, pendant que ce cérémonial suit son cours, on entend souvent monter, en écho, les voix des griots et griottes installés au fond de la salle, s'élever pour ponctuer les propos du grand chancelier de mots de satisfaction du genre : « eh oui, chacun est ce qu'il est, le preux engendre le preux, le rejeton de l'iguane ne deviendra jamais caïman. » L'appel au silence du grand chancelier ne peut rien contre ces sorties intempestives. À la fin de la cérémonie, tandis que le président serre des mains ou donne des accolades aux proches ou à des personnalités de marque avant que les invités n'évacuent la salle, le concert des griots et des griottes se fait encore plus tonitruant et plus fluent. Par des acrobaties et des raccourcis généalogiques et dans un art bien rodé, surfant sur le temps, ils rattachent le président de la République à une lignée d'ancêtres valeureux, dont ils font sortir la geste du volumineux tiroir de rangement des épopées. L'homme prodigieux du jour est inscrit dans une synchronie temporelle parfaite avec ses ancêtres ; mieux, il est l'ancêtre-titre. Ainsi le nouveau pouvoir est-il légitimé non par la volonté du peuple qui a voté pour lui, mais par son ascendance biologique.

Ce sont ces voix, en même temps pseudo porte-voix légitimateurs du pouvoir, qui accompagnent le président de la République jusque dans sa voiture. Ces prestations flagorneuses rappellent sans concession les cérémonies d'audience du mansa Souleymane, telles que Ibn Battouta nous les a décrites au milieu du XIV^e siècle mais sans le rituel sacré.

Aussi, le rituel consacré au président élu de la République est vidé de la sacralité ancestrale résidant dans l'âme enfouie du président lui-même et du peuple souverain. Si solennelle, fût-elle, cette cérémonie d'investiture n'inspire aucune crainte que toute objurgation pourrait engendrer. La fibre ancestrale diffusée dans les chromosomes est ainsi désacralisée. On se demande ce qui reste de tout ça, une fois la phase émotionnelle passée.

L'enjeu principal est la dissolution du « moi » du chef de l'État, du culte de la personnalité, aux fins de limiter autant que faire se peut sa super puissance. Mieux réfléchir à la nature et à l'efficacité des contre-pouvoirs, animés par des hommes et des femmes contre lesquels l'exécutif n'a aucun pouvoir d'aliénation, est un autre exercice auquel il importe de s'atteler.

Pareillement, créer un organe de médiation interne composé de sages sans ambition politique, sans souci pécuniaire, des sages pour de vrai, des sages à la moralité incontestable, est un sujet de réflexion sérieuse, tout comme l'est la conception d'un système judiciaire qui assure l'indépendance réelle de la justice ainsi que la création d'un mécanisme de régulation des

médias d'État qui les rend autonomes de l'Exécutif. L'une et l'autre des deux structures gagneraient à être moralisées.

Enfin, des dispositions transparentes, vulgarisées et contrôlables, consignées non seulement dans des textes juridiques, mais également portées à la connaissance du peuple grâce à l'information diffusée dans les langues nationales par les partis politiques, les médias, presse écrite et parlée et enseignées à l'école, devraient être prises. Dans tout ce dispositif de reconfiguration, l'éthique doit être replacée au cœur de tout, cette éthique dont nous avons abondamment parlé. Quoique sacralisés, les pouvoirs précoloniaux avaient su aménager à leurs côtés des dispositifs visant à briser l'absolutisme royal, que ce fussent les clercs musulmans, conseillers de cour, qui apportaient la part critique ou les outils de guidance tirés des préceptes du Saint coran sur l'obligation de gouverner dans la droiture, l'esprit de justice ou encore l'humilité exigée de chaque humain, fût-il roi ; ou encore les griots, panégyristes certes, mais également détenteurs de bagage leur permettant de procéder à des rectifications du comportement royal chaque fois que nécessaire grâce à leurs talents d'artistes du verbe qui savaient interpeller sans forcément heurter. Le défi reste à trouver de nouveaux mécanismes de veille et de vigilance, de fabriquer de l'ouléma et du griot rectificateurs des dérives de l'exécutif et qui ne se laissent pas corrompre.

Je reviens à la constitution. Est-il possible d'inclure dans notre tectonique institutionnelle l'héritage du passé ? Est-il possible aussi d'oublier l'Occident et ses concepts, ses modes de gouvernance, son diktat de l'universalité dont l'Afrique est mystérieusement exclue ? Certains diront développé endogène.

4.2.3 la Charte du Mandé

De tous les textes constitutionnels élaborés, qu'ils soient codifiés par écrit ou oral, celui qui semble le plus adaptable à la structure démocratique et laïque est la fameuse Charte du Mandé.³⁵ S'il est indéniable que la Charte du Mandé répond, comme tout texte de la tradition orale, aux sommations du présent et qu'à ce titre, son historicité est discutable dans son intégralité,

35. Ce texte a été publié aux éditions Albin Michel dans la collection consacrée à l'art de la « belle écriture ». L'artiste Boubacar Fofana transmet dans sa perception calligraphique, ce texte majeur, traduit par Youssouf Tata Cissé et Jean-Louis Sagot-Duvaurox : *La Charte du Mandé, et autres traditions du Mali*, calligraphies de Aboubacar Fofana, Paris, Albin Michel, 2003.

il n'en reste pas moins vrai que les thèmes mobilisés cultivent l'art du bien vivre ensemble, tel que l'a intériorisé la société malienne d'aujourd'hui. L'enseignement de ce texte fondamental est riche : il aurait été solennellement proclamé, d'après ses traducteurs, à Dakadialan, la première capitale de l'empire du Mali, sous le nom de « Serment du Manden » *Manden Kalkan*, le jour de l'intronisation de l'empereur Sunjata Kéïta. Les traducteurs lui ont donné le nom de Charte du Mali. Les historiens, depuis fort longtemps, ont retenu qu'après la victoire de Sunjata Kéïta sur le roi-sorcier Soumangourou Kanté en 1235, tous les roitelets protagonistes de la bataille de Krina se sont réunis à l'unisson à Kouroukafounga, vaste clairière située à quelques encablures de Dakadialan, pour procéder à la répartition sociale des charges qui attendaient le tout nouvel empire. Aux agriculteurs l'agriculture, aux éleveurs l'élevage, aux négociants le négoce et aux hommes de pouvoir l'exercice du pouvoir... De cette rencontre, germa ladite Charte. Les prémisses de la séparation des pouvoirs et de la répartition sociale du travail sont bien là. L'analyse de la Charte du Mali donne de la chair à notre propos sur une réforme constitutionnelle plus imaginative, qui plonge dans l'univers mental des Maliens selon un code établi depuis au moins ce XIII^e siècle. Je mets de côté les dispositions qui sont déjà contenues dans notre constitution actuelle pour ne retenir que celles susceptibles d'attirer notre attention et notre intérêt dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle constitution. Par exemple, c'est la conscience que l'on devrait se faire de l'inanité de la vie, éphémère d'où le relativisme dans tout jugement ; la part de l'insondable, avec lequel il est nécessaire de composer, de même qu'il est nécessaire de composer avec la nature.

Le chasseur est particulièrement chargé de préserver la brousse et ses habitants pour le bonheur de tous.

« Avant de mettre le feu à la brousse ne regardez pas à terre, levez la tête en direction de la cime des arbres », professe, de manière prosaïque la Charte. L'écologie avant la lettre.

Le Mali n'a pas attendu l'Occident pour avoir la pleine conscience de la protection de l'environnement. Ce registre devrait être revalorisé dans une nouvelle disposition constitutionnelle. Dans la Charte du Mandé, l'homme apparaît également comme un être social par excellence. En plus de ses Droits abondamment décrits dans la charte, ce statut de l'homme, être social par excellence, doit être revalorisé.

« Nous venons entre les mains des humains, nous nous en allons entre les mains des humains. L'homme ne se fait pas humain sans compagnie humaine. L'homme ne se fait pas humain à son insu. C'est pour cela qu'on dit : l'ultime remède de l'être humain, c'est son prochain. » C'est là, toute énoncée, l'exigence de solidarité entre les humains. Dans la Charte du Mandé, la valeur d'homme, la communion avec son prochain, basée d'abord sur la connaissance de soi-même, y est vivement proclamée :

Ce qui importe pour un homme, c'est la noblesse d'âme et les qualités qu'elle suppose. Ce qui importe pour une personne digne de ce nom, c'est de vivre en bonne intelligence avec ses semblables tout en restant en accord intime avec soi-même.

Avant de conclure, permettez-moi de terminer sur quelques témoignages.

5. Témoignages

Le candidat Konaré aux élections présidentielles a épousé admirablement les valeurs d'humilité que le peuple rêve de trouver chez un chef, y compris dans son habillement. Il a adopté comme tenue un ensemble appelé « trois poches », la tenue par excellence des enseignants. À l'époque, l'enseignant est le prototype du cadre qui galérait, passant six à huit mois sans salaire. On appelle volontiers les enseignants « gens saignants. » Il préfère le titre de maître d'école, celui de son père, un père vénéré, et affuble sa mère du titre de ménagère. Dans le cadre de la campagne électorale, il habite chez l'habitant, dormant sous la tente touareg ou dans la case du paysan, partageant le repas autour du plat complet et avec les doigts. Ce chercheur de place était iconoclaste mais il a mobilisé derrière lui une foultitude de gens...

L'historien Konaré devenu président de la République a tenté une expérience, certes inspirée par le tout nouveau contexte de la démocratie chèrement acquise, pouvoir du peuple pour le peuple et par le peuple, mais qui n'est pas sans rappeler les audiences du *mansa* Souleymane. Tous les vendredis, il recevait, à la mairie centrale de Bamako, tous les citoyens qui désiraient le rencontrer, pour s'imprégner de leurs problèmes, enregistrer leurs doléances et leurs desiderata. L'expérience a fait long feu parce que dans le recensement des doléances, les préoccupations matérielles – demandes de terrains, sécurité alimentaire, etc. – présentées à titre individuel, étaient

telles, qu'elles pouvaient difficilement être satisfaites par un État garant de la sécurité collective, même si quelques cas ont été résolus. De plus, les différentes manifestations de rue organisées par les nombreuses associations arrivées à la faveur de la lutte démocratique et toujours sur la brèche pour battre le pavé, avaient créé un climat d'insécurité qui perturbait l'accès à la mairie. On a assisté à de nombreux blocages de rues. Le président Konaré a remplacé cette pratique pour une autre mieux structurée en 1994 et qui fonctionne toujours : c'est l'espace d'interpellation démocratique. Il s'est employé à introduire également, toujours sous inspiration culturelle, les griots dans le dispositif protocolaire en les invitant par exemple à venir saluer, à leur manière traditionnelle, les étrangers en visite officielle au Mali. L'expérience a également fait long feu à cause des dissensions survenues entre les griots que j'ai personnellement contribué à apaiser en invitant les uns et les autres autour de la table de dialogue, m'octroyant ainsi le rôle normalement dévolu aux griots. En réalité, pris dans les chausse-trappes de l'angélisme révolutionnaire, ni le président ni moi-même à ses côtés, n'avions compté avec le contexte de la démocratie plurielle, persuadés que nous étions que le corps des griots était un corps homogène, qui évoluait au-delà des contingences.

On se rappellera que le président Konaré a animé une émission de Bernard Pivot « Bouillon de Culture » avec le chef des griots, Bakary Soumano, une confrontation de savoirs et de méthodes, qui aura frappé les esprits par son caractère inédit.

Je voudrais enfin lever un possible malentendu : loin de moi l'intention d'idéaliser nos héritages culturels ou institutionnels mais j'ai tenté de travailler sur le pôle du positif, en faisant le choix du meilleur que l'histoire pouvait nous offrir comme source d'inspiration. Je sais qu'il y a dans bien des cas l'envers de la médaille, et qu'indéniablement une étude plus serrée, en vue d'une exploitation efficace, devra cerner tous ces aspects non abordés liés aux facteurs de blocages.

Conclusion

Arrivée au bout de ma présentation, je voudrais dire pour conclure, qu'il est nécessaire de définir un nouveau « contrat social » pour le Mali dans son ensemble qui ne soit pas une de ces grandes messes avec des discours conçus par et pour les élites. Il faut imaginer un processus inclusif révolutionnaire,

qui débouchera sur une vraie refondation du système démocratique malien, dans les langues nationales en plus du français officiel. Oui, le Mali a besoin d'une phase de transition, qui fera de cette refondation une priorité, qui mettra en chantier une nouvelle réforme constitutionnelle, plus collée à la réalité culturelle, aux valeurs intériorisées et partagées qu'il faut remobiliser dans ce qu'elles contiennent de meilleur, de probant pour notre démocratie car elles sont là, tenaces, avec une capacité énorme de gangrener l'ensemble de la pyramide sociale, structures étatiques comme sociales dans ses ramifications familiales, ethniques et tribales. Oui, il nous faut aller vers la IV^e République avec une nouvelle constitution réfléchie et élaborée par les Maliens, sans la mainmise des experts internationaux. Les compétences intellectuelles existent dans notre pays ; il suffit qu'elles élargissent les débats à tous les segments sociaux, qu'elles sortent de la logique d'experts détenant la science infuse. Oui, la descente dans l'arène du peuple où les valeurs jouent leur partition, est un chemin incontournable. Les valeurs intériorisées sont toujours là, l'histoire et ses leçons aussi, foisonnantes et instructives.